

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 septembre 2018  
~~~~~

**BUDGET RÉGIE EAU**  
**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2018.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 septembre 2018 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI,

Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Annie LEROY, Monsieur José MARTINEZ, M. Bernard GOUZIN -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations : Madame Roxane MARC À M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN À Mme Agnès CONSTANT, Madame Béatrice FERNANDO À Monsieur José MARTINEZ, Madame Amélie MATEO À Monsieur Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE À M. Philippe SALASC, Monsieur Henry MARTINEZ À M. Jean-Pierre PECHIN

Excusés : M. Gérard CABELLO, Monsieur René GARRO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Mme Florence QUINONERO

Absents : M. Maurice DEJEAN, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Jean-André AGOSTINI

|             |               |              |                                     |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Quorum : 24 | Présents : 31 | Votants : 37 | Pour 37<br>Contre 0<br>Abstention 0 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L. 1612-11, L. 2313-1, L. 5211-36, et R. 5211-13 ;*

*VU l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;*

*VU la délibération n°1588 du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2017 adoptant les budgets primitifs 2018 des budgets annexes eau potable et assainissement collectif, et en particulier celui afférent au budget Régie eau ;*

*VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation du 9 juillet 2018.*

CONSIDERANT que les budgets primitifs 2018 concernant l'eau et l'assainissement ont été votés d'après les comptes de gestion 2016 des communes afin d'assurer la continuité du service à compter du 1<sup>er</sup> janvier,

CONSIDERANT que les communes ont reversé une partie de leur trésorerie à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

CONSIDERANT qu'il convient ainsi de modifier les crédits budgétaires votés à l'aide d'un budget supplémentaire, et d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : il est proposé de procéder à une augmentation des crédits sur différents comptes (611, 6135 ...) pour un montant de 33 508,50 euros ;
- **Chapitre 012 « Charges de personnel »** : il est proposé de procéder à une augmentation des crédits sur le compte 64111 pour un montant de 29 383 euros ;
- **Chapitre 66 « Charges financières »** : il est proposé une diminution de 5 000 euros sur le compte 66111 car le montant des échéances paraît moins élevé que prévu initialement ;
- **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** : une augmentation de 62 827,50 euros est proposée suite au versement d'une part de l'excédent du SIEAPB à la commune de Saint-Félix de Lodez et à la résiliation d'une prestation contractée par ce même syndicat.
- **Chapitre 68 « Provisions pour charges »** : une augmentation de 29 383 euros est proposée afin de provisionner suite à un contentieux avec un prestataire.

- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre en sections »** : il est proposé d'augmenter de 212 665 euros les crédits sur le compte 6811 car la prévision au BP2018 concernant les amortissements était insuffisante.
- **Chapitre 77 « Produits exceptionnels »** : il est proposé une augmentation de 362 767 euros suite au versement des communes et syndicats d'une partie de leur trésorerie.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »** : il est proposé de procéder à une diminution des crédits sur le compte 2031 afin d'augmenter le chapitre 23 pour des travaux, soit – 94 377,93 euros ;
- **Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »** : il est proposé d'inscrire 442 420,03 euros pour l'acquisition d'un logiciel SIG et des travaux sur diverses communes ;
- **Chapitre 23 « Immobilisations en cours »** : il est proposé de procéder à une augmentation des crédits sur les comptes 2313 et 2315 pour des travaux sur les forages de Gignac (380 000 euros) et divers travaux pour 1 138 000 euros, ainsi que des restes à réaliser des communes, soit 2 664 778,40 euros ;
- **Chapitre 458 « Opérations pour compte de tiers »** : il est proposé l'inscription de 17 600 euros sur le compte 4581 (dépenses) suite à la délibération n°1690 du 16 avril 2018 et à la convention attenante signée avec le SIEVH.
- **Chapitre 10 « Dotations et réserves »** : il est proposé d'inscrire 96 420,50 euros sur le compte 1068 (dépenses) pour le reversement à la commune de Saint-Félix de Lodez de la partie investissement suite à la dissolution du SIEAPB.
- **Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »** : il est proposé une augmentation des crédits sur le compte 1641 pour un montant de 30 000 euros car la prévision initiale votée au BP2018 était trop pessimiste.
- **Chapitre 10 « Dotations et réserves »** : un montant de 2 592 125 euros est inscrit en recettes sur le compte 1068 afin d'émettre les titres afférents au versement de la partie de trésorerie des communes et syndicats en investissement.
- **Chapitre 13 « Subventions d'équipement »** : il est proposé une augmentation des crédits pour un montant de 1 411 851 euros suite aux restes à réaliser des subventions des communes pour les travaux déjà engagés les années précédentes.
- **Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »** : il est proposé de réduire la totalité des crédits inscrits au BP 2018 soit 1 447 400 euros, suite au versement des communes et des syndicats d'une partie de leur trésorerie.
- **Chapitre 458 « Opérations pour compte de tiers »** : il est proposé l'inscription de 17 600 euros sur le compte 4582 (d) suite à la délibération n°1690 du 16 avril 2018 et à la convention attenante signée avec le SIEVH.
- **Chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections »** : il est proposé d'augmenter de 212 665 euros les crédits sur le compte 28031 car la prévision au BP2018 concernant les amortissements était insuffisante.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

#### DÉCIDE

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'adopter le budget supplémentaire ci-annexé d'un montant de + 362 767 € au sein de la section de fonctionnement et de + 2 826 841 € au sein de la section d'investissement du budget annexe Régie eau 2018.

|  |   |
|--|---|
| Transmission au Représentant de l'Etat<br>N° 1760 le 25/09/18<br>Publication le 25/09/18<br>Notification le<br>DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE<br>Gignac, le 25/09/18<br>Identifiant de l'acte : 034-243400694-20180924-lmc1107853-DE-1-1<br>Le Président de la communauté de communes<br>Signé : Louis VILLARET | Le Président de la communauté de communes<br><br><br><br><br><br><br><br><br><br>Louis VILLARET |
|--|---|

BUDGET REGIE EAU – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

| Désignation   | Dépenses     | Recettes   |
|---|--------------|------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                            |              |            |
| 011-604 « Charges de gestion courantes »                    | - 10 000€    |            |
| 011-6061 « charges de gestion courante »                    | - 60 000€    |            |
| 011-6064 « charges de gestion courante »                    | + 4 000€     |            |
| 011-6068 « charges de gestion courante »                    | - 30 000€    |            |
| 011-611 « charges de gestion courante »                     | + 80 000€    |            |
| 011-6135 « charges de gestion courante »                    | + 50 000€    |            |
| 011-61528 « Charges de gestion courante »                   | - 10 000€    |            |
| 011-61558 « Charges de gestion courante »                   | - 38 766€    |            |
| 011-6161 « charges de gestion courante »                    | + 3 000€     |            |
| 011-6228 « charges de gestion courante »                    | - 4 000€     |            |
| 011-6231 « charges de gestion courante »                    | - 3 725,50€  |            |
| 011-6261 « charges de gestion courante »                    | + 70 000€    |            |
| 011-6281 « charges de gestion courante »                    | + 5 000€     |            |
| 011-6287 « charges de gestion courante »                    | - 22 000€    |            |
| 012-64111 « Charges de personnel »                          | + 29 383€    |            |
| 66-66111 « charges financières »                            | - 5 000€     |            |
| 67-678 « Charges exceptionnelles »                          | + 62 827,50€ |            |
| 68-6875 « Provisions pour risques et charges »              | + 29 383€    |            |
| 042-6811 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » | + 212 665€   |            |
| 77-778 « Produits exceptionnels »                           |              | + 362 767€ |

BUDGET REGIE EAU – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                              |                 |              |
|--|-----------------|--------------|
| 20-2031 « Immobilisations incorporelles »                    | - 94 377,93€    |              |
| 21-21531 « Immobilisations corporelles »                     | - 330 000€      |              |
| 21-2183 « Immobilisations corporelles »                      | + 442 420,03€   |              |
| 23-2313 « Immobilisations en cours »                         | + 1 709 778,40€ |              |
| 23-2315 « Immobilisations en cours »                         | + 955 000€      |              |
| 458-4581 « Opérations pour compte de tiers » (dépenses)      | + 17 600€       |              |
| 10-1068 « Dotations et réserves » (dépenses)                 | + 96 420,50€    |              |
| 16-1641 « Emprunts et dettes assimilées » (dépenses)         | + 30 000€       |              |
| 13-13111 « Subventions d'équipement »                        |                 | + 211 209€   |
| 13-1313 « Subventions d'équipement »                         |                 | + 1 240 642€ |
| 10-1068 « Dotations et réserves » (recettes)                 |                 | + 2 592 125€ |
| 16-1641 « Emprunts et dettes assimilées » (recettes)         |                 | - 1 447 400€ |
| 458-4582 « Opérations pour compte de tiers » (recettes)      |                 | + 17 600€    |
| 040-28031 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » |                 | + 212 665€   |